

LE DIOXYDE DE CARBONE UN NOUVEAU PARAMETRE D'AMBIANCE

bâtiment & énergie

REF. CO₂

OBJECTIF(S)

Etre sensibilisé à l'importance de mesurer la concentration en dioxyde de carbone en bâtiment avicole

Savoir mesurer correctement les concentrations en dioxyde de carbone en bâtiment avicole (assurer la fiabilité de la mesure)

Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension et l'interprétation des mesures de concentrations en dioxyde de carbone obtenues en bâtiment avicole

Etre en mesure de conseiller un éleveur sur l'intégration de ce nouveau paramètre d'ambiance dans la régulation.

PUBLIC CONCERNE

Techniciens d'élevage
Conseillers bâtiments

PRE-REQUIS

Expérience en élevage avicole et connaissances basiques sur le bâtiment d'élevage (ventilation et équipements)

DUREE

1 jour soit 7 heures

INTERVENANT(S)

Pauline CREACH – Ingénieur ITAVI
Jean-Philippe PRIGENT - Avipôle Formation
Jean-François GUINARD - Avipôle Formation
Equipementiers

COUT PEDAGOGIQUE

550 € HT /PARTICIPANT

MODALITES D'INSCRIPTION DEFINITIVE

Retourner 1 bulletin d'inscription par personne accompagné du règlement *

* Cette formation est susceptible d'être prise en charge par votre OPCA. Les documents nécessaires pour ce remboursement (attestation de présence, facture acquittée, convention signée des deux parties) seront envoyés à votre employeur à l'issue de la formation et après réception du règlement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Concentration en CO₂ en bâtiment avicole : sources, facteurs de variations, incidences sur les performances et le comportement des animaux ainsi que sur la santé des hommes et des volailles
Mesurer les concentrations en CO₂ en bâtiment avicole : méthode de mesurage

Réguler l'ambiance des bâtiments avicoles en intégrant la concentration en CO₂ dans la régulation de la ventilation et du chauffage.

RESPONSABLES PEDAGOGIQUE(RP)

& THEMATIQUE (RT) - ITAVI

RP - Jean-Marie FONTANET - Ingénieur ITAVI

RT - Pauline CREACH - Ingénieur ITAVI

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Directive européenne 2007/43/CE qui vise à assurer un niveau minimum de bien-être pour les poulets de chair produits en Europe et impose un seuil maximum de concentration en CO₂ de 3000 ppm

Réglementation sur la santé et sécurité des travailleurs : valeur limite d'exposition professionnelle de 5000 ppm (sur 8 heures d'exposition journalière, soit 40 heures / semaine)

MODALITE D'ACCES

La vérification du respect des prérequis et du public ciblé est à la charge de l'employeur

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 4 – Maximum : 15

MODALITES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation Powerpoint

Travaux sur deux cas concrets : échanges avec deux éleveurs sur les essais réalisés chez eux, où des consignes CO₂ ont été testées.

Mise en pratique en sous-groupes manipulation des boîtiers de régulation avec les deux équipementiers

Echanges et retours d'expérience de chacun tout au long de la journée.

Documents remis : support présenté

MODALITE D'EVALUATION

QCM d'évaluation des connaissances